

# **ORGANISATION DES TESTS DE SÉLECTION POUR:**

### LE DEJEPS SPÉCIALITÉ « PERFECTIONNEMENT SPORTIF »

**MENTION « RUGBY À XV »** 

En fonction des documents fournis pour votre inscription et sous réserve de satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (phase 1), vous allez être convoqué(e) pour participer :

• Aux Tests d'entrée en formation mis en place par FORMAPI (phase 2 de la sélection).

#### PHASE 1

### EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au diplôme.

Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues à l'article R. 212-10-17 du code du sport, et aux articles A. 212-36 et A. 212-52-1 de ce même code, sont les suivantes :

- Attester d'une pratique minimum de deux saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition.
- Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou seniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- De la production d'attestation (s) de participation à des compétitions de rugby à XV pendant au moins deux saisons sportives délivrée (s) par le directeur technique national du rugby à XV ou son représentant
- De la production d'attestation (s) de participation à l'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou seniors) en rugby à XV pendant au moins une saison, délivrée (s) par le responsable de la ou des structures.
- D'un entretien d'une durée de 30 minutes maximum à partir de la transmission d'un dossier comprenant un descriptif et une analyse des expériences d'encadrement conduites par le candidat.

Le candidat doit avoir encadré régulièrement lors de séances d'entraînement avec des collectifs jeunes ou séniors. Il décrit les séances d'entraînement encadrées et les analyse. L'expérience doit être attestée sur l'honneur par le responsable de la structure concernée.





#### PHASE 2

## TESTS DE SELECTION ORGANISES PAR L'ORGANISME DE FORMATION FORMAPI

Les candidats ayant satisfaits aux exigences préalables à l'entrée en formation sont convoqués pour participer aux tests de sélection de l'organisme de formation.

Ces tests se composent des épreuves suivantes :

#### 1) EPREUVE VIDÉO DE 1H MAXIMUM

L'épreuve se décompose comme ceci :

- 30 minutes de visionnage pour observer et analyser une séquence vidéo fournie (une partie de match de 20 min de jeu à XV). Élaborer une analyse des points forts/faibles et proposer une situation au choix en fonction d'un point faible.
- Puis 30 minutes de passage à l'oral devant un jury avec 10 minutes d'exposé et 20 minutes de questions.

#### 2) QCM- DURÉE : 30 MINUTES MAXIMUM

Epreuve écrite de connaissance relative aux règles de jeu du rugby à XV.

#### 3) Entretien Professionnel Sur Dossier – 30 minutes maximum

L'exposé et l'entretien s'effectuent à partir d'un écrit et d'un dossier comprenant 3 parties :

- Le CV
- Le projet pro et le compte rendu
- L'analyse critique de son expérience

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au 03.80.74.08.88 ou à l'adresse mail suivante : <u>inscription@formapi.fr</u>



